

**Prestation de service mobile de fabrication et remplacement de flexibles sur le site
de l'AIA de Bordeaux**

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION

Le pli doit parvenir impérativement aux date et heure limites indiquées sur l'avis d'appel public à la concurrence (disponible sur PLACE)

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Toute offre transmise après la date et heure limites précitées sera évincée.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES SOUS FORME ELECTRONIQUE

Les offres seront **obligatoirement** transmises **sous forme électronique**

Le dépôt des offres par voie électronique s'effectue sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE).

L'opérateur économique doit déposer son pli via l'outil prévu à cet effet: le service de dépôt des plis PLACE accessible via l'onglet « dépôt » sur la plateforme PLACE. Il est rappelé qu'aucun envoi de pli ne doit être effectué via la messagerie PLACE.

Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour quasi immédiat un accusé de réception électronique de son dépôt.

ATTENTION : Le délai nécessaire au dépôt sur la PLACE peut varier en fonction de la taille des fichiers. Il appartient au candidat de débiter le dépôt de sa candidature dans un délai suffisant pour en permettre le dépôt effectif avant l'heure limite de réception des offres. Aucun pli électronique reçu après la date et l'heure limites de dépôt ne sera admis. Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy éventuellement en place dans son entreprise.

Les documents doivent être compressés.

Les formats utilisés pour la transmission électronique (ou l'envoi sur support physique électronique) des offres doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, ZIP (winzip, filzip etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Le candidat doit transmettre son pli en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures et des offres.

Ainsi, dans le cas où le candidat souhaite compléter les éléments transmis après une première remise de pli, le candidat doit transmettre à nouveau l'ensemble des documents composant son pli.

En cas de difficultés sur la PLACE, une assistance est mise à la disposition des entreprises via la languette « FAQ et support en ligne » située à droite de l'écran.

L'espace « FAQ et support en ligne » vous permet de consulter les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la plateforme et de vous accompagner dans vos démarches.

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question, vous pouvez **créer une demande d'assistance en ligne**.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- ☒ La présente lettre de consultation
- ☒ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe valant acte d'engagement
- ☒ La Spécification technique des Besoins (STB)
- ☒ Le BPU
- ☒ Le scénario
- ☒ DC1
- ☒ DC2

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OFFRE

Les documents suivants doivent être fournis :

Désignation	Objet
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières valant acte d'engagement	Compléter, dater et signer le cadre du haut de la page 20
BPU / Scénario	Cadre remis dans le dossier de consultation des entreprises et complété par le candidat - bordereau de prix unitaire et son scénario. Ces documents doivent être rendus correctement renseignés et signés* sans surcharge ni annotation.
Offre technique	Document à fournir par le candidat. Ce document doit préciser les spécifications techniques liées à l'objet du marché et que le candidat s'engage à respecter. Ce document doit permettre de juger la conformité de l'offre au STB
DC1 et DC2	Document à fournir par le candidat

Ces documents doivent être correctement renseignés et signés sans surcharge ni annotation.

La consultation n'est pas allotie, le candidat doit répondre à l'ensemble du BPU et du scénario sous peine de voir l'offre déclarée irrégulière.

Le candidat ne devra ni modifier la trame, ni supprimer et/ou amender le document.

JUGEMENT DES OFFRES :

Il est prévu une phase de négociation des offres.

La phase de négociation sera engagée avec tous les soumissionnaires par échanges électroniques.

. Elle portera notamment sur le prix de l'offre.

Toutefois, conformément à l'article R2323-4 du code de la commande publique, l'Acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (notamment si la qualité des offres est conforme aux attentes de l'administration, si les prix correspondent à l'estimation faite par le service, s'il s'avère que la négociation ne permet pas d'améliorer les offres de façon significative, si les délais ne le permettent pas, etc.).

A l'issue de la négociation éventuelle, il sera demandé aux candidats de remettre leur offre finale telle qu'elle en résulte. Ces offres seront analysées et classées selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

Conformément aux stipulations de l'article R.2352-9 dudit code, l'autorité habilitée à signer les contrats peut en accord avec le candidat sélectionné procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Le critère d'attribution est le suivant:

Critère	Note maximale
Prix	100

Après avoir écarté les éventuelles offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables, il sera procédé au classement des offres. Le scénario déterminera le classement des offres.

Le soumissionnaire obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse est provisoirement retenu.

Seules les offres jugées conformes au cahier des charges seront classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera retenue.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les éventuels renseignements complémentaires administratifs ou techniques seront communiqués aux candidats par le biais de la PLACE (plate-forme des achats de l'Etat).

Afin d'obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs et/ou techniques qui pourraient leur être nécessaires au cours de la constitution de leur offre, les candidats doivent faire parvenir leur demande au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres.

Cette demande sera effectuée par le biais de la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE).

Une réponse sera alors adressée par le biais de la PLACE à l'ensemble des candidats au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres.